

# LES PARENTS FAUTENT, LES ENFANTS TRINQUENT...

**Les autorités forestoises ont adopté un règlement refusant l'entrée de l'école au 4<sup>e</sup> retard d'un enfant de... 3 ans. Une mesure très discutée, mais qui révèle une situation bien plus complexe qu'il n'y paraît.**

**S**candaleux", "injuste", "idiot" pour certains. "Bonne nouvelle", "excellente chose", "nécessaire" pour d'autres. La question des retards dans le règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Forest établi par le collège communal (voir encadré) déclenche les passions depuis son vote le 5 juillet. Et l'avis favorable à la commune rendu récemment par l'auditeur du Conseil d'État n'a évidemment pas calmé les esprits. Notamment sur les réseaux sociaux où les idéaux chers à Jaurès s'opposent au "c'était mieux avant" et à cette époque où, paraît-il, la société fonctionnait dans le respect, l'ordre et la vénération de l'institution publique en général et scolaire en particulier. Voilà la question des retards scolaires rangée aux côtés des sujets de société qui fâchent - immigration, sécurité, justice, chômage, politique... - et livrée aux interprétations les plus contrastées.

Trop contrastées. Les faits sont passés au noir. Les préjugés s'assoient au banc des accusés. Ainsi ce règlement serait dicté par la nécessité de reprendre en main "une certaine communauté" - entendez les "arabo-musulmans", nombreux dans la commune - incapable de respecter la moindre règle de vie en communauté. Ou encore il pénaliserait les utilisateurs obligés des transports publics, "les plus pauvres" selon la doxa facebookienne. Sauf que l'habitude du clivage s'accommode mal de la réalité.

"Les directions des huit écoles dont j'ai la responsabilité me réclamaient depuis longtemps que ce genre de mesure soit prise, nous explique Marc-Jean Ghysseles, le bourgmestre forestois, parce que dans certaines écoles on en était à plus d'un tiers de retardataires." A

Forest, les différences sociales sont grandes, avec ses maisons voisines d'Uccle la huppée tandis que d'autres côtoient Anderlecht la populaire. Les termes "certaines écoles" résonnent donc d'un écho particulier. Quoi, "certaines"? Comme dans "certaines" personnes qui émargent au CPAS et qui sont si désocialisées qu'elles ne parviennent plus à respecter un horaire? Au contraire, répond le bourgmestre. "Les gens qui sont systématiquement en retard, appartiennent, pour la plupart, à une frange privilégiée de la population, de celle qui n'est jamais en retard pour prendre un avion pour partir skier ou pour aller dans une île lointaine. Des gens qui considèrent que leur horaire, leur emploi du temps est plus important que celui de l'école. Des gens qui peuvent dire au personnel enseignant lorsque celui-ci ose une remarque sur un retard: "Dites, j'ai des responsabilités, moi: je ne suis pas institutrice"."

## PRENDRE UN PARENT PAR LA MAIN

Bernard Devos, délégué général aux Droits de l'enfant, confirme les propos du bourgmestre: "J'ai rencontré les huit directions des écoles et contrairement à ce qu'on peut penser un peu rapidement, les retardataires sont bien des gens privilégiés qui peuvent considérer une école maternelle ou primaire comme une garderie gratuite. Il fallait faire quelque chose parce que les retards avaient une telle ampleur qu'ils perturbaient le fonctionnement des écoles. Mais ce règlement en quatre étapes qui va jusqu'au refus d'accepter un enfant - il faut qu'il soit accompagné, une école ne va pas renvoyer un enfant seul dehors - est basé sur un principe qui nous semble particulièrement injuste: utiliser l'enfant comme prescripteur de comportement du parent. On pénalise, en outre, l'enfant pour une erreur dont la responsabilité incombe au parent. C'est désastreux pour l'enfant" continue l'ancien éducateur.

Le bourgmestre tempère: "Oui, je peux considérer toutes les objections philosophiques. Mais il est une réalité: depuis la mise en place du nouveau règlement, le problème est pratiquement réglé. Pour vous donner une idée, sur une école de 420 élèves, nous avions 150 retardataires par matinée dont certains avaient plus d'une heure de retard. Maintenant ces 150 retards sont descendus à 3. Et bien entendu, nous excusons les cas de force majeure comme les retards de tram ou les accidents. En plus, nous allons assouplir, lors du prochain conseil communal, le règlement notamment de manière à remettre les compteurs des parents à zéro au bout de quelques mois. J'ai pour mandat de diriger au mieux notre commune et c'est ce que je fais. Et tant pis pour ma popularité".

**"J'AI DES RESPONSABILITÉS,  
MOI. JE NE SUIS PAS  
INSTITUTRICE..."**

filles âgées de 6 ans s'est vu reprocher un retard de 4 minutes. *"Ils n'ont pas tenu compte du fait que je dois utiliser des béquilles pour me déplacer: j'ai une sclérose en plaques. La toute grande classe, vous ne trouvez pas?"* affirme la quadragénaire avec une ironie étonnamment malicieuse. *"Oui, c'est clair qu'il fallait faire quelque chose et que certains parents considèrent les enseignants comme des domestiques. Mais tout est dans la méthode, dans la manière. Ma plus grande fille a 21 ans et a été scolarisée dans la commune, j'ai donc des points de comparaison: les choses ont salement évolué. Ça remonte déjà à quelques années et c'est dû à une réalité: il y a tellement peu de places libres dans les écoles que celles-ci se comportent comme si elles n'avaient pas de concurrence. Et adoptent des attitudes qui pourraient se résumer par: "Si vous n'êtes pas d'accord, allez voir ailleurs!" Évidemment, ils savent très bien que nous sommes coincés. Je ne parle pas des enseignants, mais bien de l'encadrement: les éducateurs dépêchés par la commune."*

Avec les mesures de sécurité consécutives aux attentats du 22 mars, les choses auraient encore pris une tournure bien plus sérieuse. Et Fanny de citer des scènes dramatiques au cours desquelles, par exemple, des parents polonais qui n'avaient pas compris les consignes - parce que le règlement d'ordre intérieur est, dans les faits, appliqué depuis le 22 mars - pleuraient devant tout le monde parce qu'ils ne pouvaient pas aller travailler... *"Ils devaient attendre avec leur enfant la prochaine récréation! La toute grande classe, là aussi. Les relations humaines avec l'école sont devenues désastreuses lorsqu'elles ne sont tout simplement pas absentes. Comment voulez-vous, dans un tel climat de tension entre les parents et l'institution scolaire, éduquer correctement?"* Un avis que partage Bernard Devos. *"Les écoles se plaignent de retard alors qu'elles n'ont rien essayé d'autre que les sanctions. Il faut miser*

*sur l'imagination pour régler ce genre de problème. Qu'est-ce que ça coûterait d'offrir un café le matin et de faire de ce moment une occasion pour entrer en contact, communiquer, régler les problèmes?"*

✘ Gauthier De Bock

## Que dit le règlement?

- ➔ Au premier retard, l'élève est admis en classe mais récolte une note dans le journal de classe et un mot adressé aux parents.
- ➔ Aux deuxième et troisième retards, il ne peut réintégrer sa classe qu'après la première récréation, après avoir fourni un travail sous surveillance.